

Le 13 avril 2017

L'honorable A. Raynell Andreychuk, sénatrice
Présidente du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4
Courriel : raynell.andreychuk@sen.parl.gc.ca

Madame,

Je vous écris au nom de Gay Lea Foods Co-operative Limited concernant l'étude que mène le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international sur le projet de loi C-30, Loi portant mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et ses États membres, et comportant d'autres mesures.

Gay Lea Foods est la plus importante coopérative laitière en Ontario, et la croissance et les occasions pour diversifier le marché national pour les consommateurs canadiens constituent des priorités essentielles à ses yeux. Gay Lea Foods s'emploie à augmenter constamment sa production de fromage à partir de lait de vache et de lait de chèvre en lançant des produits novateurs pour offrir aux consommateurs canadiens des saveurs et des textures nouvelles et exquises, tout en investissant dans ses activités de production de fromage.

Gay Lea Foods se réjouit que le Comité procède à un deuxième examen objectif de ce projet de loi en l'étudiant en profondeur. Toutefois, elle est de plus en plus préoccupée par le moment choisi pour cette étude parlementaire et par les répercussions qui en découleront pour ce qui est de la mise en œuvre de l'Accord. Les inquiétudes de Gay Lea Foods sont de deux ordres : 1) le temps qui sera accordé au processus pour attribuer de nouveaux contingents de fromage, et 2) la mise en œuvre de deux programmes pour l'industrie laitière qui ont été annoncés l'automne dernier par le gouvernement du Canada.

Au terme des négociations entourant l'AECG, l'industrie laitière a fait valoir que la mise en œuvre de l'accès à de nouveaux marchés devait être planifiée en parallèle avec la campagne laitière pour veiller à ce que l'arrivée des nouveaux fromages européens se fasse sans heurt et avec un minimum de perturbations. L'une des craintes exprimées concernait la possibilité que d'importantes quantités de produits arrivent sur le marché canadien lors de périodes de pointe, comme l'automne, qui est la saison la plus occupée pour les fromagers.

La mi-année approche à grands pas, et Gay Lea Foods craint que le gouvernement et l'industrie ne disposent pas de suffisamment de temps pour planifier adéquatement l'arrivée progressive sans heurt des nouveaux fromages tout en respectant les obligations prévues par l'Accord.

Il y a plusieurs réalités du marché qui doivent être prises en considération : les fromagers et les transformateurs sont à avaliser en ce moment même des gammes de produits avec les

détaillants et d'autres clients; la période automnale allant d'octobre aux Fêtes, en décembre, est le moment de l'année le plus occupé et qui présente le plus de débouchés pour les fromagers; c'est également pendant cette période qu'il y a un volume élevé de produits sur le marché. Cette période coïncide également avec le moment où les détaillants interrompent la commercialisation de nouveaux produits.

Deuxièmement, les programmes pour l'industrie laitière canadienne annoncés par le gouvernement canadien pour favoriser la compétitivité et l'innovation dans ce secteur d'activité économique ne seront pas mis en œuvre avant l'entrée en vigueur de l'AECG. Pour que l'industrie laitière soit compétitive et pour que les entreprises soient en bonne posture pour prospérer, les investissements dans ce secteur d'activité doivent cesser d'être reportés. Gay Lea Foods a pris la décision de ne pas attendre : elle a déjà consacré plus de 200 millions de dollars pour la modernisation et l'élargissement de ses installations, fonds qui proviennent de ses exploitants de fermes laitières. Les transformateurs et les fromagers plus petits pourraient être dans l'impossibilité d'aller de l'avant sans le programme concernant la transformation des produits laitiers.

Gay Lea Foods espère que le Comité prendra en considération ces autres facteurs et qu'il conclura rapidement l'étude parlementaire du projet de loi, ce qui permettrait au gouvernement et à l'industrie d'aller de l'avant avec un plan de mise en œuvre dans les plus brefs délais.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Michael Barrett
Président et chef de la direction

c. c. Marie-Eve Belzile, greffière du Comité